

## Contrats "saisonniers" et "besoins occasionnels"

## Par Olympmars83, le 11/06/2009 à 17:26

Bonjour,

je suis employée comme "remplaçante" à la MAirie de mon village depuis janvier 2005. Les contrats cités en titre sont renouvelés en alternance tous les 3 mois sans interruption depuis janvier 2005.

J'ai travaillé en garderie, maternelle et cantine.

Mon mari s'est présenté sur une liste d'opposition aux dernières élections municipales.

Depuis je fais très peu d'heures, aucune depuis 2 mois et je viens d'apprendre que mon contrat ne sera pas renouvelé.

Je n'ai jamais eu de proposition de titularisation mais d'autres remplaçantes entrées après moi le sont déjà...

Est ce attaquable au Tribunal Administratif?

Merci